



PRODUITS NETTOYANTS



Lingettes pour la désinfection des surfaces et mobilier

Extrait de la « Liste Positive Désinfectants 2009 » édité par la SFHH.

9 impasse Lou Haou
B.P. 10 – Gazinet
33611 CESTAS Cedex

Tel : 05-57-26-40-50
Fax : 05-56-36-00-10
@ : infos@santelec.com

« LISTE POSITIVE DESINFECTANTS 2009 » PRESENTATION

Les principes utilisés pour établir la Liste Positive Désinfectants de juin 2009 sont les suivants :

1 – La liste comporte des produits désinfectants répondant à des critères d'activité anti-microbienne pré-établis par le Comité de la Liste pour un usage hospitalier. Les critères d'inclusion dans la Liste Positive Désinfectants se fondent sur les normes françaises et européennes en vigueur (série « Antiseptiques et désinfectants » NF T 72 et NF EN). Le CEN établit régulièrement de nouvelles normes traduites en version française et reprises dans la classification AFNOR NF T 72. Il existe donc une période charnière entre les anciennes et les nouvelles normes. Certains produits, n'ayant pas fait l'objet d'une révision de leur dossier dans le nouveau système normatif, n'apparaissent pas dans la liste.

2 – Cette liste ne prend pas en compte les produits à activité détergente exclusive dans la mesure où il n'existe pas de norme permettant de mesurer l'efficacité de la détergence. Seuls les produits détergents-désinfectants présentant une activité désinfectante conforme aux critères des rubriques A, C et F sont retenus.

3 – La Liste Positive Désinfectants ne comporte pas de rubrique sur les désinfectants à usage alimentaire dans la mesure où ces produits doivent disposer d'un agrément du Ministère de l'Agriculture pour être utilisés en restauration collective et notamment sur des récipients en contact avec des denrées alimentaires.

4 – L'inscription des produits désinfectants dans chacune des rubriques de la Liste ne se fait qu'après proposition puis accord écrit du fabricant. Certains produits peuvent ne pas figurer sur cette liste parce que leurs fabricants ne les ont pas proposés. Le Comité de la Liste précise que les dossiers techniques qui lui sont fournis par les fabricants pour l'élaboration de la Liste sont sous l'entière responsabilité de ceux-ci.

Il en va de même pour la documentation technique fournie par les fabricants aux utilisateurs.

5 – La norme NF EN 14885¹ ou NF T 72-900 « Application des normes européennes relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques » (février 2007) donne l'articulation de l'ensemble des normes européennes élaborées par le groupe « Antiseptiques et désinfectants chimiques ». Elle définit les normes auxquelles un produit doit répondre pour revendiquer une activité bactéricide, levuricide, fongicide, tuberculocide, mycobactéricide, virucide ou sporicide.

Cette norme est très importante tant pour les fabricants que pour les utilisateurs :

- pour les fabricants, elle indique les normes nécessaires pour revendiquer une activité anti-microbienne ciblée en fonction de l'usage prévu du produit (indications),

- pour les utilisateurs ou le Comité de la Liste Positive, elle permet de fixer les critères d'inclusion nécessaires pour le produit commercialisé par rapport aux revendications du fabricant (besoins recensés).

D'autres éléments sont importants pour la sécurité sanitaire :

1 – Pour la bonne utilisation des produits, il convient de se référer aux textes officiels, recommandations et guides professionnels en vigueur et notamment : « Désinfection des dispositifs médicaux – Guide de bonnes pratiques 1998 » (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Secrétariat d'État à la Santé) et à ses révisions (disponibles sur le site internet du Ministère chargé de la santé : <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/infections-nosocomiales/guides-recommandations/infections-nosocomiales-guides-recommandations.html>), ainsi qu'aux instructions d'emploi fournies par les fabricants.

L'AFSSAPS, dans le cadre de ses missions d'évaluation et de contrôle, peut émettre des avis et recommandations concernant l'utilisation de certains produits.

Les utilisateurs s'assurent de la compatibilité des produits avec les dispositifs médicaux en se référant aux instructions des fabricants et, le cas échéant, en les interrogeant spécifiquement.

2 – Le Comité de la Liste Positive Désinfectants rappelle aux acheteurs que les produits destinés à la désinfection de dispositifs médicaux doivent porter la mention du « marquage CE » en vertu des dispositions de la Directive du Conseil des Communautés Européennes relative aux dispositifs médicaux (93/42/CEE du 14 juin 1993), transposée en droit français (articles L. 5211-1 à L. 5211-6 et articles R. 5211-1 à R. 5211-70 du Code de la Santé Publique). En effet, la règle 15 de l'annexe 9 de la directive indique que les produits destinés spécifiquement à désinfecter les dispositifs médicaux sont soumis à la réglementation des dispositifs médicaux et appartiennent à la classe IIa. A partir de mars 2010, en application de la directive 2007/47/CE du 5 septembre 2007 modifiant, entre autres, la Directive 93/42/CEE, les désinfectants de dispositifs médicaux invasifs seront positionnés en classe IIb. Les dispositions législatives et réglementaires de matériovigilance (article L. 5212-2 et article R. 5212-1 à R. 5212-43) s'appliquent également aux désinfectants des dispositifs médicaux. Ceux-ci peuvent ainsi faire l'objet d'un signalement conformément au Code de la Santé Publique, en cas d'incident ou de risque d'incident lié à leur utilisation.

Toute remarque concernant l'édition de la présente publication est à adresser au responsable du Comité de la Liste Positive Désinfectants.

Docteur Catherine DUMARTIN
Responsable du Comité
de la Liste Positive Désinfectants

¹ 1- Elle a remplacé notamment la norme homologuée NF T 72-101, mars 1981, et le fascicule de documentation FD T 72-102, de novembre 1997.

**PRODUITS DETERGENTS-DESINFECTANTS
UTILISES EN MILIEU HOSPITALIER**

***LINGETTES POUR LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION
DES SURFACES ET MOBILIER***

Critères d'inclusion pour le liquide d'imprégnation

■ **Conformité aux normes**

Norme NF EN 1040 (T 72-152).

Norme NF EN 1275 (T 72-202) : exigence limitée à l'activité levuricide (*Candida albicans*).

Norme NF EN 1276 (T 72-173), en conditions de saleté ou normes NF T 72-170 / NF T 72-171 (spectre 4), en conditions de saleté.

Pour les normes NF EN 1040, NF EN 1275 et NF EN 1276, seuls sont retenus les produits présentant une activité en 15 minutes maximum.

L'activité virucide n'est pas exigée, mais si elle figure dans le dossier technique d'un produit, la concentration active et le temps de contact sont précisés dans la colonne « spécificités ». Elle doit, dans ce cas, être testée selon la méthodologie des normes NF T 72-180 ou NF EN 14 476 (T 72-185).

Pour les produits évalués selon la méthodologie de la NF T 72-180, seuls les dossiers comportant au moins l'évaluation d'une activité sur Poliovirus sont pris en compte.

■ **Pour les produits le revendeur, le marquage CE (directive 93/42/CEE) est indiqué dans la colonne "spécificités".**

■ **Communication de la formule centésimale du liquide d'imprégnation sur un document daté et signé.**

*ATTENTION ! L'inscription dans cette rubrique ne prend pas en compte l'efficacité **détergente** des produits qui, à l'heure actuelle, n'est pas normalisée. Certains produits n'ont pas été retenus dans cette rubrique en raison d'une **activité désinfectante** moindre à la concentration préconisée par le fabricant, au regard des normes retenues pour l'inclusion. Ils peuvent cependant être jugés intéressants pour leur action nettoyante en fonction des objectifs que se fixe chaque établissement.*

Responsables de la rubrique :

Dr Crespin ADJIDE

Dr Raoul BARON

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base du liquide d'imprégnation (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
BACOBAN WB LINGETTES	ROPILEX France	Chlorure de benzalkonium Pyrrhion de sodium	Marquage CE	Boite 170 lingettes
BACTINYL LINGETTES DESINFECTANTES	ORAPI Europe Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes
BACTINYL LINGETTES DESINFECTANTES INODORES	ORAPI Europe Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes Seau 300 lingettes
BACTYNEA LINGETTES	ORAPI Europe Laboratoire GARCIN-BACTINYL	Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Boite 120 lingettes
CARELYS LINGETTES MEDICALES	ARGOS HYGIENE	Ethanol Digluconate de chlorhexidine	Marquage CE	Boite 100 lingettes
CIDALKAN LINGETTES	Alkapharm	Ethanol Alkylamine Tensio-actifs amphotère	Marquage CE Virucide 15 min à 90 %	Boite 120 lingettes Seau 450 lingettes
ELUSEPT LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES INSTRUMENTS	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
ELUSEPT LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES SURFACES	Laboratoires ELUSEPT Pierre FABRE	Ethanol Acide benzoïque Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
INCIDEN N	ECOLAB-Division Healthcare	Isopropanol Propanol	Marquage CE	Boite 90 lingettes
LINGET'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Ethanol Digluconate de chlorhexidine	Marquage CE	Boite 120 lingettes
LINGETTES D51	Laboratoires Prodène Klint	Alcool Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 100 lingettes
LINGETTES DESINFECTANTES ASEPTONET	SARBEC	Ethanol Ammoniums quaternaires	Marquage CE	Boite 100 lingettes
LINGETTES NETTOYAGE ET DESINFECTION TOUTES SURFACES ATOUT VERT	SA SALVECO	Acide lactique Huiles essentielles		Boite 100 lingettes
LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES	Groupe PROP	Ethanol Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boite 150 lingettes
MELISEPTOL HBV LINGETTES	B. Braun Medical France SA	Propanol Chlorure de didecyl diméthylammonium	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 5 min à 10 %	Boite et recharge 100 lingettes
MIKROZID LINGETTES	S & M France	Ethanol Propanol	Marquage CE Virucide 30 min à 90 %	Boite 150 lingettes
PERA-LINGETTES	FRANKLAB	Peroxyde d'hydrogène Acide peracétique	Virucide 15 min à 90 %	Boite 120 lingettes
PHAGOLINGETTES D120 ET D200	Laboratoire Phagogene	Alcool Ammonium quaternaire	Marquage CE	Boîtes 120 et 200 lingettes
PROTEXPER 6281 LINGETTES NETTOYANTES DESINFECTANTES A USAGE UNIQUE	DIPTER s.a.s	Ammoniums quaternaires Peroxydes Ethanol	Marquage CE	Boite 120 lingettes

Nom commercial	Fabricant ou distributeur	Principes actifs de base du liquide d'imprégnation (Indications du fournisseur)	Spécificités	Présentation
SANI-CLOTH ACTIVE	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires	Marquage CE Virucide 30 min à 4 %	Boite et recharge 125 lingettes Boite 200 lingettes Seau 225 lingettes
SUPER SANI CLOTH PLUS	PDI EUROPE	Ammoniums quaternaires Alcool	Marquage CE	Boite 100 sachets individuels Boite 125 lingettes Boite 200 lingettes
ULTRASAN HEALTHCARE WIPE	Aseptix Technologies BV	Peroxyde d'hydrogène	Marquage CE	Boite 100 lingettes
UMONIUM 38 MEDICAL TISSUES	Huckert's International	Isopropanol Tridecyl dimethyl ammonium	Marquage CE <i>Aspergillus niger</i> 10 min à 1 % Virucide 10 min à 2,5 %	Boite 200 lingettes
WIP'ANIOS	Laboratoires ANIOS	Chlorure de didecyldiméthylammonium Biguanide isopropanol	Marquage CE	Sachet 50 lingettes